



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 31 janvier 2019

Le trente et un janvier deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Jean-Michel CANCÈS, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Séverine MARTIGNAC,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

REPRESENTE (S) : Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE (par Alfred Mathieu TERLIZZI),

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe KERNINON

DATE DE CONVOCATION : 24 janvier 2019

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité après rectification de la phrase suivante :

"TRAVAUX AU FOYER RURAL :

A. Terlizzi rappelle aux élus ... "Il est nécessaire de refaire la toiture arrière ainsi que la dalle d'étanchéité qui surplombe le local de rangement en raison d'infiltrations d'eau." Il s'agit de la toiture avant.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- formulaire de demande "Amendes de Police" pour 2019
- délibération de la communauté de communes Cauvaldor sur l'instauration de plans de secteur dans le cadre de l'élaboration du PLUIH.
- La lettre de l'Administration Générale
- le magazine Entreprendre de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Maires de France
- Lettre d'information de l'Association Notre Village
- Territoires Conseils
- La notification de la contribution communale au SDIS pour 2019

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

- Les agents ont enlevé les éclairages festifs et les sapins.
- Ils ont mis en place les radars pédagogiques sur 3 entrées de village (Miers, Padirac, Rocamadour) et au niveau du foyer rural dans la Grand Rue.
- Ils sont intervenus deux fois pour déneiger places, rues et trottoirs.
- Ils ont commencé aujourd'hui la taille des arbres.
- Gilles Labro a repris son poste le 30 janvier en temps partiel thérapeutique pour 3 mois.

O. Faure :

La société LJS est intervenue au foyer rural pour réparer le chauffage. Mais il ne fonctionne toujours pas correctement. Une nouvelle intervention est indispensable.
L'entreprise Gabrielle a commencé ses interventions pour la réparation des lampes d'éclairage public en décembre, mais n'est pas revenue depuis. Le directeur sera contacté.

Ph. Kerninon :

- La prochaine réunion publique pour l'Agenda 21 aura lieu le lundi 4 février à 20h 30 au foyer rural.
- Le samedi 9 mars et le samedi 30 mars, un groupe de collégiens de Gramat organise des animations sportives au foyer rural.
- Le nouveau système de règlement cantine-garderie est opérationnel.

S. Martignac :

Elle propose les dates suivantes pour le repas traditionnel avec les aînés et le spectacle enfants (organisé avec les animations téléthon) :

- dimanche 24 novembre
- samedi 7 décembre

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

LA SOURCE

Le SIVU Miers-Alvignac se réunira vendredi 1er février pour décider définitivement des travaux à réaliser sur les bâtiments du domaine thermal et faire une première approche du budget 2019.

POINT FINANCIER

Après une rapide présentation des résultats de l'exercice 2018, A. Terlizzi demande aux élus de lister les projets d'investissement à inscrire au BP 2019. Plusieurs pistes sont évoquées : matériel informatique et logiciels, achat d'un columbarium, travaux de voirie, et surtout la construction de l'espace multiactivités. La première commission finances pour la préparation du budget aura lieu le jeudi 14 février à 18h. Tous les élus sont invités à y participer.

MISE AUX NORMES ELECTRIQUES BATIMENTS COMMUNAUX

D. Lagarrigue informe les élus que les rapports transmis par la société SOCOTEC suite à leurs contrôles périodiques des bâtiments communaux, mettent en évidence des travaux urgents à réaliser pour la mise aux normes des installations électriques. Il donne le détail par bâtiment de ces travaux et annonce le montant correspondant chiffré par M. Philippe Barrière, électricien :

• salle Michel Doumerc (Salgues) :	361.20 € TTC
• École Maternelle :	446.40 € TTC
• Garderie	300.00 € TTC
• École Primaire	387.60 € TTC
• Le Samayou	407.40 € TTC
• Foyer rural	741.60 € TTC
• Ateliers Municipaux	1 070.40 € TTC
• TOTAL	<u>3 714.60 € TTC</u>

D'autre part, avec l'installation de la vitrine tactile sur une des fenêtres du secrétariat, l'éclairage du bureau se révèle insuffisant. Il est nécessaire d'installer des suspensions au-dessus des bureaux. Les radiateurs électriques, très anciens et énergivores, seront remplacés et des prises supplémentaires installées près des postes de travail. L'installation téléphone et Internet, instable et mal placée, sera refaite et sécurisée pour remédier aux nombreuses coupures d'appels ou de connexion Internet. Ces travaux sont d'un montant total de **5 174.40 € TTC**. Ces travaux électriques représentent donc un montant total de **8 889.00 € TTC**.

Il demande aux élus de se prononcer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'accepter les devis présentés
- de procéder aux travaux de mise aux normes électriques des bâtiments, et aux travaux détaillés ci-dessus pour la mairie,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

TRAVAUX AU CIMETIERE

Le Maire présente aux élus le devis établi par la société Granimond pour la réfection du Jardin du Souvenir. La société assurera la fourniture et la pose du puisard, des bordures granit rose, du cavotin sans fond, de la grille et des galets de marbre blanc. La méthodologie et le respect des règles légales seront garantis et assurés par les Pompes Funèbres Malaurie de Gramat. La Mairie assumera les obligations légales : affichages, balisage de la zone et fermeture du Jardin du Souvenir pendant l'intervention....

Ces travaux s'élèvent à la somme de 1 669.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'accepter les devis présentés
- de procéder aux travaux tels que détaillés ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Une réflexion doit s'engager sur les travaux à réaliser pour l'amélioration des emplacements des cavurnes. De plus, il ne reste que 2 cases disponibles dans le columbarium n°2. L'acquisition d'un 3ème columbarium est à envisager rapidement.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATIONS DE POSTES

A. Terlizzi informe les élus du recrutement de Madame Muriel TEMPLE à compter du 1er mars 2019. Elle remplacera Mme Levade au poste de secrétaire de mairie lors de son départ en retraite au 1er avril 2019. Elles travailleront conjointement durant le mois de mars.

Mme Temple, recrutée par voie de mutation, sera engagée sur le grade qu'elle occupe actuellement dans une autre collectivité, soit : Adjoint Administratif Principal de 2ème classe. Compte tenu de sa réussite au concours de Rédacteur Territorial, elle sera nommée dans le même temps sur ce grade pour une durée de stage d'un an.

Ces deux grades n'existent pas à ce jour pour la commune d'Alvignac. Il convient donc de les créer.

D'autre part, Mme Levade occupait un poste d'attachée Territoriale qui n'a plus lieu d'exister sur la commune à compter du 1er avril 2019. Il doit donc être supprimé.

Le Maire propose en conséquence à l'assemblée :

- la création d'un emploi d' Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 1er mars 2019,
- la création d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet relevant de la catégorie B au service administratif à compter du 1er mars 2019,
- la suppression de l'emploi d'Attaché Territorial à temps complet au service administratif à compter du 1er avril 2019,
- de compléter la délibération 2018-41 du 25 octobre 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP comme suit :
 - article 1 : rajout du grade de rédacteur territorial
 - article 4 : complément du tableau IFSE

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel IFSE en euros
Attachés territoriaux Secrétaires de mairie	Groupe 1	Direction, secrétariat de mairie	36 210
Rédacteur Territorial	Groupe 1	Direction, secrétariat de mairie	17480
Adjoints administratifs territoriaux ATSEM	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	11 340
Adjoints techniques Agents de maîtrise	Groupe 2	Agent d'exécution	10 800

- article 8 : complément du tableau CIA

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal indiv annuel CIA en euros
Attachés territoriaux Secrétaires de mairie	Groupe 1	Direction, secrétariat de mairie	6 390
Rédacteur Territorial	Groupe 1	Direction, secrétariat de mairie	2380
Adjoints administratifs territoriaux	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	1 260

ATSEM Adjointes techniques Agents de maîtrise.	Groupe 2	Agent d'exécution	1 200
--	----------	-------------------	-------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'adopter les propositions du Maire telles qu'exposées ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal d'ALVIGNAC est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018,

Il est proposé au Conseil municipal d'Alvignac de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le conseil municipal d'Alvignac, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

PREPARATION DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

A. Terlizzi rappelle aux élus que le Conseil municipal avait procédé en 2002 à la dénomination des rues et places du centre bourg. Depuis cette date, certains secteurs se sont fortement développés (Barrières Hautes, Barrières Basses, Champs de Lagorce ...). Sans dénomination précise sur ces secteurs, certaines opérations s'avèrent compliquées : arrêtés de signalisation temporaire pour travaux, signalement d'incidents sur les réseaux de téléphone ou d'électricité. Elles peuvent être lourdes de conséquences lorsqu'il s'agit du signalement d'un accident au SAMU ou au Service Incendie et Secours. La préparation des opérations de recensement de la population réalisé en ce moment a mis en évidence la nécessité de compléter les dénominations existantes et de mener à terme cette procédure jusqu'à l'enregistrement au service du cadastre.

Il propose la mise en place d'un groupe de travail qui pourra être aidé dans cette tâche par divers organismes : la Poste ou le SDAIL qui proposent des prestations d'accompagnement. Daniel Lagarrigue se porte volontaire pour lancer ce travail.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

A. Terlizzi informe les élus que l'Association ASSOMED, représentée par le Docteur Ansanelli, souhaite renouveler son opération "Un Dimanche pour la Santé". Cette animation se déroulera en fait sur plusieurs jours, du mercredi 20 mars au dimanche 24 mars 2019. Le professeur Tarro, de réputation internationale, visitera plusieurs unités médicales du secteur et donnera une conférence au foyer rural d'Alvignac le samedi 23 mars. Plusieurs professionnels de santé interviendront les deux derniers jours et l'opération se terminera le dimanche 24 mars par une soirée musicale très conviviale. Ces journées Santé ont été très suivies depuis plusieurs années par les habitants d'un large secteur et il serait important qu'elles puissent perdurer. Il propose d'apporter une aide financière à l'association pour la préparation de ces journées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition du Maire et de verser la somme de 500 € à l'association ASSOMED pour l'organisation d'"Un Dimanche pour la Santé"
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A. Terlizzi donne lecture d'une lettre envoyée par les enseignantes des écoles de Miers et Rocamadour, qui exposent le projet de séjour en classe transplantée au Lioran du 15 au 18 avril 2019 pour les élèves de cycle 3. Le coût total du voyage s'élève à 16 000 €. Après participation de l'Association des Parents d'élèves et des coopératives scolaires, il reste quand même une participation élevée pour les familles. Toute aide de la commune serait la bienvenue. 38 enfants d'Alvignac participeront à ces voyages.

Le Maire demande aux élus leur position à ce sujet.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident d'accorder une participation de 50 € par enfant, soit une participation totale de 1 900 €, qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école de Rocamadour,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Oasis des Abeilles : A. Terlizzi présente le projet d'aménagement de l'entrée du village côté Rocamadour qui lui a été présenté par M. Perrier. Les "Bergers des Abeilles" souhaiteraient ensemençer les terrains de Côte Rousse avec des plantes mellifères et promouvoir la sauvegarde des abeilles. Les élus examineront avec attention ce projet.

Bibliothèque : Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, l'équipe qui s'occupe de la gestion de la bibliothèque souhaite passer la main à la fin de l'année scolaire. M. Mazet veut bien continuer, mais ne peut pas être disponible tout le temps et Mme Jordan ne peut assumer seule cette tâche. Appel est lancé à toutes les bonnes volontés. Deux personnes du groupe Agenda 21 seraient intéressées, mais aimeraient étudier un autre mode de fonctionnement : modification des horaires, organisation d'animations, autre lieu... La réflexion se poursuit.

Grand Hôtel : A. Terlizzi informe les élus de la vente de la propriété du Grand Hôtel au groupe " la Foncière du Patrimoine Français" pour la somme de 411 579 € plus 7 300 € au titre des frais de procédure. Il demande aux élus s'ils estiment nécessaire que la commune exerce son droit de préemption sur ce bien. Les élus, à l'unanimité, renoncent à l'exercice du droit de préemption sur cette propriété.

Justice :

A. Terlizzi rappelle aux élus que M. P. Carvalho, domicilié à la Clef des Champs, avait intenté un recours au Tribunal Administratif contre la commune pour non-contrôle de la conformité des travaux d'une propriété voisine. Il les informe que le Tribunal Administratif de Toulouse a notifié, par lettre du 22 janvier 2019, le désistement de M. Carvalho dans cette instance.

Il informe les élus qu'il a déposé une plainte pour diffamation et injure publique le 31 décembre 2018 auprès de la Gendarmerie de Gramat. Il expose les faits qui l'ont amené à cette action. Le 20 décembre, il a participé à l'inauguration d'une boîte à livres à Rocamadour. Le correspondant de la Dépêche a, à cette occasion, rédigé un article paru dans ce journal, mais également sur sa page Facebook personnelle le 21 décembre. Le 22 décembre, une personne a commenté cet article, commentaire public, en traitant le maire d'Alvignac d'escroc et de voleur. C'est à ce titre que la plainte a été déposée. Il tiendra les élus informés de la suite réservée à cette affaire par le Procureur de la République.

Projet Alimentaire de Territoire : il fait un rapide compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 29 mars sur ce projet Cauvaldor. Après un premier diagnostic agricole et alimentaire, un chargé de mission a été recruté afin d'assurer l'animation de ce groupe. Le diagnostic a mis en évidence plusieurs enjeux:

- Structurer l'offre et la demande alimentaire
- Encourager les filières de proximité
- Structurer ou consolider certaines filières
- Favoriser l'introduction des produits locaux et bio dans la restauration collective
- Faciliter l'installation (et la transmission) des exploitations agricoles
- Sensibiliser les élus à la question foncière
- Trouver une complémentarité entre alimentation et tourisme

- Sensibiliser, éduquer, former tout public au bien-manger
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Réfléchir au rôle de la Dordogne et de l'eau
- Développer l'agriculture biologique
- Promouvoir l'identité locale

Plusieurs réunions thématiques seront organisées jusqu'en juillet 2019 et le plan d'action sera lancé en fin d'année.

Il serait important qu'un élu d'Alvignac rejoigne le groupe de travail. Les élus sont invités à y réfléchir.

Expo Grande Guerre : Le Maire rappelle l'important travail réalisé par l'Association Racines sur la guerre de 14-18 qui a amené la parution d'un livre et l'organisation d'une exposition à Gramat lors des cérémonies du centenaire de l'armistice le 11 novembre 2018. L'Association avait réalisé un panneau pour chaque commune et il était possible de l'acheter pour la somme de 44.40 TTC. Il demande aux élus leur avis sur cet achat. Les élus, à l'unanimité, décident d'acheter ce panneau auprès de l'imprimerie gramatoise.

SYDED : I. Cépède-Lascoste informe les élus que le SYDED a relevé des erreurs de tri récurrents dans les bacs verts de certains secteurs de la commune. La commune informera par courrier les habitants des quartiers désignés par le SYDED de la visite à domicile d'un animateur chargé d'expliquer les règles de tri.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 février.

Fin de séance à 23h 00.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT